

Prestation Spécifique D'Orientation Professionnelle (PSOP)

PUBLIC :

DE et salariés du secteur privé ou du secteur public :

- bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être,
- en activité ou en arrêt de travail
- en risques de licenciement pour inaptitude.

OBJECTIFS :

Identifier, définir et valider un ou des projets professionnels :

- reclassement interne ou externe
- formation, VAE
- recherche d'emploi directe
- création d'entreprise

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

- Psychologue du travail
- Conseiller en insertion professionnelle
- Chargé de mission en entreprise
- Référent handicap

LIEU DE FORMATION :

ID Formation Ajaccio, Propriano et Porto-Vecchio

DUREE :

20 à 40 heures, sur une période de 1.5 mois à 3 mois maximum.

MODALITE :

Prestation individuelle

FINANCEMENT :

AGEFIPH ou CPAM

MODALITE D'INSCRIPTION :

Prescription
Sameth / Carsat / Cap emploi / Pôle emploi
/ Mission locale

CONTACT :

Mairel Katy – Psychologue du travail

ajaccio@idf-corse.eu

Tel : 04.95.10.64.06

CONTENU DE LA PRESTATION :

Phase 1 : Accueil

Phase 2.1 : Investigation du profil personnel et professionnel

Analyse du profil de motivation et de valeurs professionnelles

Evaluation du profil d'intérêt professionnel et de personnalité

Identification des 1^{ères} pistes de projet à explorer au regard de la situation de handicap

Evaluation du profil de compétences et des besoins en formation

Evaluation des aptitudes intellectuelles au regard d'un projet de formation (niveau V et infraV)

Phase 2.2 : Investigation des pistes professionnels au regard de la situation de handicap

Présentation du marché local et/ou exploration des métiers

Recherche d'informations sur les pistes de projets

Atelier CV + Création du compte CPF

Enquêtes métier sur le terrain et/ou PMSMP

Compréhension et acceptation de la situation de handicap / Confiance en soi et en l'avenir professionnel

Evaluation de la faisabilité du ou des projets

Travail de prise de décision

Phase 3 : Conclusion

Finalisation du travail de prise de décision

Appropriation des conclusions et décision d'agir

Mise en place d'un plan d'action

Lecture et validation de la synthèse finale

Restitution de la prestation avec le prescripteur